



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Paris, le

Direction des ressources humaines

Monsieur Zaïnïl NIZARALY
Secrétaire général de la Fédération de
l'Équipement, de l'Environnement, des
Transports et des Services – Force Ouvrière
(FEETS FO)
46 rue des petites écuries
75010 Paris

Monsieur le Secrétaire général,

Par courrier du 15 janvier 2026, vous avez souhaité appeler l'attention du Secrétaire général sur les montants des indemnités d'astreinte en vigueur au sein du pôle ministériel. Vous soulignez que ces dernières n'ont pas été revalorisées depuis plusieurs années, tandis que le ministère de l'intérieur a publié un nouvel arrêté le 19 décembre 2025 (NOR : INT2532046A) ayant pour effet de rehausser les taux d'indemnisation pour les personnels en situation d'astreinte au sein de ses services.

Je vous confirme que les montants des indemnités d'astreinte applicables au sein du pôle ministériel sont devenus, de fait, inférieurs à ces montants actualisés pour le seul ministère de l'intérieur. Cette revalorisation ne s'applique toutefois qu'aux indemnités d'astreinte de sécurité. De même, ce dispositif ne s'applique qu'au sein du périmètre du ministère de l'intérieur, les directions départementales interministérielles disposent d'un corpus de textes spécifiques qui n'a pas été révisé et qui est à la main des services du Premier Ministre.

Je vous rappelle qu'en vertu du principe de spécialité budgétaire, chaque ministère est doté d'un budget qui lui est propre et qu'à ce titre, il est décisionnaire de la politique de rémunération qu'il applique au sein de son périmètre, dans le respect du cadre interministériel avec l'accord des ministères chargés de la fonction publique et des comptes publics. Toutefois, je suis favorable à rouvrir ce chantier qui permettra de garantir plus de cohérence au niveau interministériel.

ecologie.gouv.fr

Mes services sont d'ores et déjà en charge d'une nouvelle saisine auprès des acteurs du Guichet unique, où ils feront valoir ces arguments afin d'essayer d'obtenir un alignement sur les nouveaux montants décidés par le ministère de l'intérieur en ce qui concerne les astreintes de sécurité.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des évolutions de la suite de ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice des ressources humaines

Anne DEBAR